SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

CONTROLES PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES EXTINCTEURS



DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE UNIQUE

OFFRE A REMETTRE AVANT LE 13/09/17

CONSULTATION POUR SERVICES

I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE	
II. Clauses techniques particulières	
Prescriptions générales et usages	
Prescriptions particulières	-
II.1.1. consistance du marche / détail des prestations	
II.1.2. Descriptions des prestations	
II.1.3. consistance de la mission	
II.1.4. liste et répartition matériels	
III. Clauses administratives / réglement de la consultation / demande de devis	
III.2.1. Définition de la procédure	
III.2.2. Décomposition en tranches	
III.2.3. Nature de l'attributaire	
III.2.4. Variantes	
III.2.5. Durée du marché et délais d'exécution	
III.2.6. Modifications de détail au dossier de consultation	
III.2.7. Délai de validité des offres	
III.2.8. négociation des offres	
III.2.9. Marchés compélmentaires	
III.3.1. Composition de l'offre à remettre par les candidats	
III.3.2. Examen des offres et négociations	
III.3.3. condition d'envoi et de remise des offres	
111.3.4 Offre remise sur support « papier » ou sur support physique electronique	
III.3.5. renseignements complémentaires	
MARCHÉS PUBLICS/ACCORDS-CADRES	
B - Identification de l'acheteur	
■Objet du marché :	- 1

II. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Prescriptions générales et usages

Le présent marché a pour objet les prescriptions techniques relatives à l'exécution des vérifications périodiques réglementaires et remplacement des extincteurs dans l'ensemble des bâtiments et véhicules du SIVOM de la Rive Gauche du Cher, conformément aux réglementations et normes en vigueur.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) fixe les conditions particulières de ce marché.

Prescriptions particulières

II.1.1. CONSISTANCE DU MARCHE / DETAIL DES PRESTATIONS

Le présent marché a pour objet les prescriptions techniques relatives à l'exécution des vérifications périodiques réglementaires des équipements et installations. Le titulaire du contrat devra impérativement posséder les agréments et habilitations nécessaires pour la réalisation des prestations de service. Ces derniers devront être joints à l'offre sous peine de rejet.

L'objet précis est :

Vérification périodique réglementaires des dispositifs de protection contre l'incendie, extincteurs.

Dans la mesure du possible, le prestataire pourrait être autorisé à proposer des devis (complémentaires) afin de pallier <u>aux défauts observés lors des contrôles</u>. En tout état de cause, le devis ou l'identification des défauts devront être détaillés afin de permettre au maitre d'ouvrage de solliciter directement des prestataires compétents si besoin.

II.1.2. DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

*Cadre réglementaire des prestations demandées :

Dans le cadre des prestations demandées, le prestataire s'engage à répondre exhaustivement aux prestations prévues dans les textes suivant :

-Arrêté du 23/07/1943,

-Arrêté du 14/12/1989

*Document / planning de suivi :

Le prestataire remet, dans le cadre de son travail et prestations, un document de synthèse récapitulant les obligations réglementaires et leurs dernières évolutions connues. Il complète les registres de sécurité ou remet au maitre d'ouvrage les éléments complets pour pouvoir y répondre. Les documents sont remis en main propre ou adressé au **nom du Directeur de l'établissement, Mr Olivier JULIEN, afin d'assurer la complète traçabilité sur les résultats des contrôles.**

Il indique en particulier les fréquences de contrôle qui s'imposent en fonction du poste et propose, à compter de l'exécution du présent marché, <u>un planning sur 5 ans des contrôles</u> qui seront

nécessaires par poste d'intervention en intégrant les équipements du SIVOM. En cela, il valide par exemple <u>le tableau récapitulatif des besoins connus</u> (joint à la présente consultation).

Délais d'exécution

Les vérifications périodiques seront effectuées selon un planning défini à l'avance avec le Directeur d'établissement et/ ou son représentant.

La date des différentes visites devra être communiquée dans un délai trois semaines avant leur réalisation effective et validée par le Directeur. Un document d'intervention des entreprises extérieures est susceptible d'être mis en place en cas de besoin sous la responsabilité et par le maitre d'ouvrage.

Le PIEE (intervention entreprises extérieures) sera mis en place si nécessaire.

Accompagnement

Les vérifications devant être réalisées durant les heures ouvrables des différents sites, les agents vérificateurs devront être accompagnés obligatoirement par du personnel du SIVOM connaissant les locaux et installations, sauf décision expresse contraire du SIVOM. Un courrier écrit vient confirmer à la direction du SIVOM la date retenue pour les contrôles.

La réalisation des vérifications dans des locaux à contrôle d'accès réservé (cf. locaux "zone surveillée") devra faire l'objet d'une demande préalable auprès des personnes responsables de ces dernières afin qu'elles puissent organiser et mettre en sécurité avant l'intervention des agents vérificateurs.

En cas de nécessité, les agents vérificateurs devront être accompagnés pour réaliser leur mission des personnels de maintenance.

· Hygiène et sécurité

Le titulaire du contrat est responsable de la santé et sécurité des agents vérificateurs qu'ils mandatent pour la réalisation des vérifications périodiques. Il s'engage à leur fournir les équipements et moyens de protection adaptés et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Les agents vérificateurs auront soin de ne pas perturber les activités menées dans les locaux où ils sont amenés à intervenir et à ne toucher aucun produit et équipement, hormis celui pour lequel ils sont mandatés.

II.1.3. CONSISTANCE DE LA MISSION

*Compétence du candidat:

Le candidat devra mandater des personnes habilitées à réaliser les vérifications décrites dans le présent C.C.T.P.

Nature des prestations:

Les vérifications seront réalisées conformément aux textes réglementaires cités à l'article II1.2 et aux normes en vigueur.

Nature des prestations:

Les vérifications seront réalisées conformément aux textes réglementaires et aux normes en vigueur.

Elément complémentaire: dispositif de lutte contre l'incendie (véhicules et locaux)

l'inspection de l'équipement, Vérification du bon dimensionnement (Nb, emplacement..), la vérification des accessoires de sécurité, Etiquetage de suivi, plombage, Définition des mesures aptes à remédier aux défauts et proposition chiffrée

▶ Rapport et suivi

Les résultats des vérifications seront intégrés dans des rapports mentionnant les observations, constatations et résultats d'essais effectués par le titulaire du contrat, localisant les points sur lesquels les équipements et installations s'écartent des prescriptions réglementaires et proposant les modifications à effectuer pour y remédier et les maintenir en sécurité. Le degré d'urgence des opérations à réaliser devra être précisé. Il est demandé de rédiger une **note de synthèse** à l'issue de chaque contrôle et précisant le détail de :

- Les équipements conformes avec leur numéro et localisation géographique, la nature de et volume de l'extincteur,
- Les opérations proposées ou pratiquées sur chaque extincteur correspondant.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le complément des registres de suivi n'est pas suffisant au titre du présent marché et qu'il s'engage à remettre cette note de synthèse Cette note de synthèse sera adressée par tout moyen utile apte à assurer la bonne réception par son destinataire qui est : le Directeur du SIVOM.

II.1.4. LISTE ET REPARTITION MATERIELS

CF liste ci jointe.

III. CLAUSES ADMINISTRATIVES / REGLEMENT DE LA CONSULTATION / DEMANDE DE DEVIS

III.1. ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION:

Le présent marché a pour objet l'exécution des vérifications périodiques réglementaires des extincteurs dans l'ensemble des bâtiments et véhicules du SIVOM de la Rive Gauche du Cher, conformément aux réglementations et normes en vigueur.

Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) fixe les conditions particulières de ce marché en référence à la dernière version du CCAG prestations et services valable au 1er janvier 2017.

-Le marché prévoit une tranche ferme sous la forme d'un marché à bons de commande.

III.2. ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.2.1. DEFINITION DE LA PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée.

III.2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES

Pas de décomposition en tranche.

III.2.3. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

 avec un prestataire unique pouvant avoir recours à la co ou à la sous traitance valablement déclarée;

III.2.4. VARIANTES

Il sera possible de proposer au maitre de l'ouvrage des variantes techniques sous la réserve explicite de ne pas déroger à la vocation initiale du projet et aux termes de législation ou réglementaires.

III.2.5. DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION

Le marché est un marché de 1 an, couvrant 2017 et renouvelable une fois par décision expresse (2018). C'est un marché à bon de commande.

Les règles concernant le délai d'exécution du marché et les délais de livraison sont fixées dans l'offre de l'entreprise.

III.2.6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Sans objet.

III.2.7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le marché est ferme et définitif. Il n'est pas révisable. Le SIVOM s'engage à passer la commande dans le délai des 3 mois qui suivent la date limite de réception des offres.

		Précisions			
POSTE 4	Extincteur				
N° 1-type EA6, gloria	SAS entrée , Siège HURIEL	Huriel	01/01/2005	N° 1-type EA6, gloria	SAS entrée . Siège HURIEL
n°2 - Type EA6 Gloria	RDC, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	n°2 - Type EA6 Gloria	RDC, siège Huriel
N°3Type NC2, gloria	Bureau informatique, Siège Huriel	Huriel	01/01/2005	N°3Type NC2, gloria	Bureau informatique, Siège Huriel
N°4 Type EA4, Gloria	Sous sol, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	N°4 Type EA4, Gloria	Sous sol, siège Huriel
N°5 Type EA6, Gloria	Sous sol, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	N°5 Type EA6, Gloria	Sous sol, siège Huriel
N°6, Type NC2, gloria	Sous sol, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	N°6, Type NC2, gloria	Sous sol, siège Huriel
n /, type tAb, Gioria	Archives, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	n°7, type EA6, Gloria	Archives, siège Huriel
n°8, type à définir (PP6)	Nouveau bureaux environ 80 m2	Huriel	01/01/2015	n°8, type à définir (PP6)	Nouveau bureaux environ 80 m2
pulvéristeur à risque particulier	locaux archive coupe feu 81 m2	Huriel	01/01/2015	pulvéristeur à risque particu	pulvéristeur à risque particu locaux archive coupe feu 81 m2
n°1, type EA6, Gloria	Entrée bureau	Croze	01/01/2005	n°1, type EA6, Gloria	Entrée bureau
n°2, type PP6, Gloria	Salle moteur	Croze	01/01/2005	n°2, type PP6, Gloria	Salle moteur
n°3, type NC5, Orfeu	Salle moteur	Croze	01/01/2013	n°3, type NC5, Orfeu	Salle moteur
n°4, type PP6, Gloria	Salle moteur	Croze	01/01/2005	n°4, type PP6, Gloria	Salle moteur
n°5, type PP6, gloria	Atelier	Croze	01/01/2008	n°5, type PP6, gloria	Atelier
n°6, Type PP6, Gloria	Sous sol	Croze	01/01/2011	n°6, Type PP6, Gloria	Sous sol
n°7, type EA6, Gloria	Sous sol	Croze	01/01/2005		Sous sol
n°8, Type EA 6, Gloria	sous sol	Croze	01/01/2005		sous sol
n°9, type NC5, Orfeu	orfeu	Croze	01/01/2013	n°9, type NC5, Orfeu	orfeu
n°10, type NC5, Orfeu	orfeu	Croze	01/01/2005	n°10, type NC5, Orfeu	orfeu
n°11, type PP6, Gloria	gloria	Croze	01/01/2005	n°11, type PP6, Gloria	gloria
n°12, pp 6, Gloria	gloria	Croze	01/01/2009	n°12, pp 6, Gloria	gloria
n°13, PP6, Gloria	mezzanine	Croze	01/01/2009	n°13, PP6, Gloria	mezzanine
n°14, PP6, Desantel	transfo	Croze	01/01/2009	n°14, PP6, Desantel	transfo
n°15, PP6, esantel	AA584QZ, man	Croze	01/01/2009	n°15, PP6, esantel	AA584QZ, man
n°16, P2p, Désentel	mascott 1010TN03	Croze		n°16, P2p, Désentel	mascott 1010TN03
n°1 PP6, Gloria	sas atelier	St Victor	01/01/2008	n°1 PP6, Gloria	sas atelier
n°2, NC5, Orfeu	Local de commande	St Victor	01/01/2013	n°2, NC5, Orfeu	Local de commande
n°3, PP6, Gloria	Couloir salle de réunion	St Victor	01/01/2005	n°3, PP6, Gloria	Couloir salle de réunion
n°4, NC5, Orfeu	Salle moteur	St Victor	01/01/2013	n°4, NC5, Orfeu	
nos NOS Ecripten	Transfo	St Victor	01/01/2005	n°5, NC5, Ecriofeu	Transfo

massal 2000l, ps16b/*pe24b	st victor	Requalification	01/11/02 ####	01/11/02 #### Prévision de requalification	tion		
		Précisions					
POSTE 4	Extincteur			dernière date	requalif en	2017	2018
N° 1-type EA6, gloria	SAS entrée , Siège HURIEL	Huriel	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027		
n°2 - Type EA6 Gloria	RDC, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
N°3Type NC2, gloria	Bureau informatique, Siège Huriel	Huriel	01/01/2005	01/01/2015	08/01/2025	1	
N°4 Type EA4, Gloria	Sous sol, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1-1	
N°5 Type EA6, Gloria	Sous sol, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
N°6, Type NC2, gloria	Sous sol, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	01/01/2015	08/01/2025	1	
n°7, type EA6, Gloria	Archives, siège Huriel	Huriel	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°8, type à définir (PP6)	Nouveau bureaux environ 80 m2	Huriel	01/01/2015	01/01/2014	09/01/2024	1	
pulvéristeur à risque particulier	locaux archive coupe feu 81 m2	Huriel	01/01/2015	01/01/2014	09/01/2024	1	
n°1, type EA6, Gloria	Entrée bureau	Croze	01/01/2005	01/01/2008	08/01/2018	1	
n°2, type PP6, Gloria	Salle moteur	Croze	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°3, type NC5, Orfeu	Salle moteur	Croze	01/01/2013	01/01/2013	09/01/2023	1	
n°4, type PP6, Gloria	Salle moteur	Croze	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°5, type PP6, gloria	Atelier	Croze	01/01/2008	01/01/2008	08/01/2018	1	V.
n°6, Type PP6, Gloria	Sous sol	Croze	01/01/2011	01/01/2011	1202/10/80	1	
n°7, type EA6, Gloria	Sous sol	Croze	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°8, Type EA 6, Gloria	sous sol	Croze	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°9, type NC5, Orfeu	orfeu	Croze	01/01/2013	01/01/2013	09/01/2023	1	
n°10, type NC5, Orfeu	orfeu	Croze	01/01/2005	01/01/2015	08/01/2025	1	
n°11, type PP6, Gloria	gloria	Croze	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°12, pp 6, Gloria	gloria	Croze	01/01/2009	01/01/2009	09/01/2019	1	
n°13, PP6, Gloria	mezzanine	Croze	01/01/2009	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°14, PP6, Desantel	transfo	Croze	01/01/2009	01/01/2009	09/01/2019	1	
n°15, PP6, esantel	AA584QZ, man	Croze	01/01/2009	01/01/2008	08/01/2018	1	
n°16, P2p, Désentel	mascott 1010TN03	Croze		01/01/2015	08/01/2025	1	
n°1 PP6, Gloria	sas atelier	St Victor	01/01/2008	01/01/2008	08/01/2018	1	
n°2, NC5, Orfeu	Local de commande	St Victor	01/01/2013	01/01/2013	09/01/2023	1	
n°3, PP6, Gloria	Couloir salle de réunion	St Victor	01/01/2005	01/01/2017	09/01/2027	1	
n°4, NC5, Orfeu	Salle moteur	St Victor	01/01/2013	01/01/2013	09/01/2023	1	
n°5, NC5, Ecriofeu	Transfo	St Victor	01/01/2005	01/01/2015	08/01/2025	1	8

Une offre doit être faite, identifiant clairement les prix unitaires proposés, et considérant toutefois que l'offre est globale et indivisible.

III.2.8. NEGOCIATION DES OFFRES

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité d'une négociation des offres préalablement au choix.

III.2.9. MARCHES COMPELMENTAIRES

Le présent marché, passé en procédure adaptée, prévoit explicitement la possibilité de la mise en œuvre de marchés complémentaires dans les conditions prévues à la réglementation des marchés publics. Les demandes seront formulées par le maitre d'ouvrage en cas de survenance des évènements générateurs.

III.3. ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

- Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en <u>langue française</u> ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine. L'acte d'engagement doit être complété.
- Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat sous peine d'entrainer le rejet de l'offre.

III.3.1. COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

Un devis comprenant :

- Les documents explicatifs tels que sollicités aux prescriptions générales et particulières
 Au projet de marché sera joint le mémoire justificatif et explicatif comportant le/les document(s) suivant(s) :
- les attestations d'agréments et habilitations nécessaires pour la réalisation des prestations de service.
 - Le justificatif de la proposition de prix;
 - Une note explicative, brochure technique, performance, spécificité de la proposition;
 - Attestations d'assurance professionnelle couvrant spécifiquement l'activité concernée.

III.3.2. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATIONS

- Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus <u>au plus tard</u> à la date et l'heure limites de remise des offres.
- Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées seront éliminées.
- A la suite de cet examen l'entité adjudicatrice, pourra engager des négociations avec le ou les candidats retenus sous réserve du strict respect des règles de la concurrence, du libre accès à la commande publique ainsi que du respect de la propriété intellectuelle des offres.

- Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par la commission compétente qui représente l'entité adjudicatrice.
- Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Prix	70%
Qualité, et propositions techniques jugées sur la base des clauses techniques ou de tout autre avantage technique de l'offre	30%

III.3.3. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

III.3.4. . OFFRE REMISE SUR SUPPORT « PAPIER » OU SUR SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE

L'offre transmise portant l'adresse et mentions suivantes (avant le ,) :

Monsieur le Président SIVOM Rive gauche du Cher

4 rue du Moulin de Lyon BP 5 03380 HURIEL Tél : 04 70 28 61 61

Offre pour les contrôles périodiques d'extincteurs

« NE PAS OUVRIR »

OU

Adresse mail: direction.sivom.rg@orange.fr

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde de la présente consultation.

III.3.5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande à :

Monsieur le Directeur Général des Services SIVOM Rive gauche du Cher 4 rue du Moulin de Lyon BP 5 03380 HURIEL 04 70 28 61 61

MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES

ACTE D'ENGAGEMENT N°

EN CAS DE CANDIDATURE GROUPEE, REMPLIR UN SEUL ACTE D'ENGAGEMENT POUR LE GROUPEMENT. ÎL PEUT ETRE TRANSMIS PAR LE CANDIDAT REMPLIT UN IMPRIME POUR CHAQUE VARIANTE OU OPTION.

Cet acte d'engagement correspond:

au marché global de base d'un prestataire pour différents contrôles d'équipements d'extincteur.

Dans la mesure du possible, le prestataire pourrait être autorisé à proposer des devis (complémentaires) afin de pallier <u>aux défauts observés lors des contrôles</u>. En tout état de cause, le devis ou l'identification des défauts devront être détaillés afin de permettre au maitre d'ouvrage de solliciter directement des prestataires compétents si besoin.

à l'offre de base ;	à l'option suivante :
à la variante suivante :	

A - Procédure et forme du marché/de l'accord cadre

Marché public passé suivant la procédure adaptée,

B - Identification de l'acheteur

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur le Président du SIVOM, Serge LAURENT, SIVOM Rive gauche du Cher 4 rue du Moulin de Lyon BP 5 03380 HURIEL

Tél: 04 70 28 61 61

Personne habilitée à donner les renseignements prévus :

Monsieur le Directeur , SIVOM Rive gauche du Cher 4 rue du Moulin de Lyon BP 5 03380 HURIEL

Tél: 04 70 28 61 61

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire (joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables):

Trésorerie de Montluçon.

Imputation budgétaire : fonctionnement

C - Délai Le délai	-	ement um de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage est	de: 30 jours
D - Enga	gement	t du candidat	
D1. Non	n, prén	nom et qualité du signataire :	
		agissant pour mon propre compte.	
		agissant pour le compte de la société - Indiqu	er le nom, l'adresse :
		agissant pour le compte de la personne pub	lique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
OU, s'il	s'agit d	d'un groupement	
		agissant en tant que membre du groupemer	nt
		groupement solidaire	groupement conjoint
Indiq	uer le n	identifier chacun des membres du groupem nom et l'adresse du mandataire désigné pour représ	
et coc	ordonne	er les prestations	
	011		
	OU		
	de se	agissant en tant que mandataire habilité à si es membres ayant signé le document d'habilit	
		groupement solidaire	groupement conjoint
			mandataire solidaire
			mandataire non solidaire
D2. Eng	gagem	nent du candidat	
Après av		s connaissance des documents constitutifs du m'engage, sur la base de mon offre	marché/de l'accord cadre),
	☐ J'e	engage le groupement dont je suis mandataire	e, sur la base de l'offre du groupement
		c'ensemble des membres du groupement pement	s'engagent, sur la base de l'offre du
	(coch	er la case correspondante)	
		ent aux documents susmentionnés, à livrer les mandées aux prix indiqués ci-dessous ¹ :	fournitures demandées ou à exécuter les
Cette off	re, exp	orimée en euros, porte soit :	
a)	– sur l	le marché suivant : contrôle périodique des ext	incteurs,

¹ Si les prix doivent prendre la forme d'une liste, créer une annexe financière

Objet du marché:

	Con	trôle	e des	extino	teurs.
--	-----	-------	-------	--------	--------

Délai d'intervention proposé:mois)	
Montant suivant l'annexe 1. Offre de l'entrepr	ine et pris unitaires a complèter.
Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTc	
Décomposé suivant le cadre de la décomposition des prix o	de l'entreprise:
D3. Compte (s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité	bancaire ou postal
Numéro :	
Banque:	
Centre de chèques postaux de :	
D4. Avance:	
Je renonce au bénéfice de l'avance	
Oui	Non
Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité ter	ritoriale :
Demande (obligatoire si l'avance est supérieure à 30	0%) 🛛 Ne demande pas
la constitution d'une garantie à première demande pour tout	ou partie du remboursement de l'avance.
D5. Délai d'exécution Le délai d'exécution du marché est demois* de :	ou jours* <u>(*rayer la mention inutile)</u> à compter
la date de notification du marché	
☑ la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de notification de l'ordre de service de la date de la date de notification de l'ordre de service de la date della date de la date della date de la date de	le démarrage
la date de début d'exécution prévue par le r de notification	narché lorsqu'elle est postérieure à la date
D6. Durée de validité de l'offre : 90 j	
Le présent engagement me lie pour la durée de validité consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence	des offres indiquée au règlement de la
Α	, le
	Le (ou les) candidat(s):

le marché)

E - Décision de l'acheteur La présente offre est acceptée : en ce qui concerne la totalité du marché global, pour un montant total de : (HT) visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier le Signature (l'acheteur) F. Notification du marché au titulaire² En cas de remise contre récépissé : Le titulaire signera la formule ci-dessous : « Reçu à titre de notification une copie du présent marché » : A, le Signature du titulaire En cas d'envoi en LR AR : Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

-		remise à l'établissement de crédit ou au mmun en cas de cession ou de nantissement
1 ☐ La totalité du marc	hé global dont le montant e	st de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
2 La totalité du bon lettres):	de commande n° affére	ent au marché (indiquer le montant en chiffres et en
3 ☐ La partie des pre bénéficiant du paiement direct		nvisage pas de confier à des sous-traitants chiffres et en lettres) :
4 La partie des prest	ations est égale à (indiquer le	montant en chiffres et en lettres) :
et devant être exécutée de :	e par	en qualité
	membre d'un group	ement d'entreprise sous-traitant
l'acheteur fournit autant de certificats	s de cessibilité qu'il y a de comp haque document ne mentionne qu	TE (si plusieurs comptables assignataires sont prévus, stables en précisant sur chaque document le nom du e la part de la créance totale que le comptable auquel il archés publics):
	Α	, le
		Signature
Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traita	ance (A renseigner autant de fois que nécessaire)
paiement direct est ramenée/p	ortée à (indiquer l'unité monétain	confier à des sous-traitants bénéficiant du e d'exécution du marché et le montant en lettres) :
Montant initial :		
- Ramené à : Ou - Porté à :		
	Α	, le
	Signature	

⁴ Date et signature originales

annexe 1:OFFRE DE L ENTREPRISE et prix unitaires

poudre 6 Kg	poudre 2 Kg	6 litres eau	CO2 5 Kg	CO2 2Kg	Remplacement Estimation	Consignation sur registre et note de synthèse	Plomb, scelles millesimes	Deplacement	Nombre de contrôle périodique par an		
0	0	0	0	0		1	30	1	30	2017	
4		1	1			1	30 U	1	30 U	2018	
	U	C		C		Forfait	C	Forfait	C	C	
										PU HT	
										Prix Total HT	2017
										TVA	
										Prix TTC	
										Prix Total HT	2018
										TVA	
										Prix TTC	

Fait à le Entreprise

Signature de la personne engageant la société